

**NATIONS
UNIES**

EP

ONU Environnement
(Division des Ecosystèmes)/ABC-
Conf.Plénip.2/2 (Français)



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.: Restreinte

28 June 2019

Original: Anglais

**Deuxième Conférence des Plénipotentiaires
Convention relative à la Coopération en matière de
Protection, de Gestion et de mise en valeur du milieu
Marin et des zones côtières de la côte Atlantique et de la Région de
l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud (Convention d'Abidjan)**

Abidjan, Côte d'Ivoire, 2 et 3 juillet 2019

AGENDA PROVISOIRE ANNOTE

A. SEGMENT MINISTERIEL

MARDI 2 JUILLET 2019

09:00 – 13:00 SESSION PLENIERE

1. Cérémonie d'ouverture

Les annotations suivantes au projet d'ordre du jour ont été élaborées par le Secrétariat pour faciliter les délibérations de la réunion. La réunion se tiendra à **La maison de l'Entreprise**, Abidjan-République de Côte d'Ivoire. Avant l'entame de la Conférence, UNDSS-Côte d'Ivoire fera une présentation sur les conditions de sécurité ainsi que les dispositions à prendre pour un bon déroulement de la deuxième Conférence. Cette présentation sera suivie de l'allocution du Secrétaire Exécutif de la Convention d'Abidjan et du d'ouverture de la réunion qui sera prononcé par son Excellence Professeur **Joseph SEKA SEKE** Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la Côte d'Ivoire.

2. Questions d'organisation

(a) Election des officiels

Conformément à l'article 21 des Règles et Procédure des Réunions et Conférences d'ONU Environnement (Division des Ecosystèmes) / ABC-WACAF/Conf.Plenip.2/Ref.3, la Conférence élira son bureau sur la base des propositions faites.

(b) Admission des observateurs

Conformément aux Règles et Procédures des Réunions et Conférences des Parties Contractantes, le Secrétaire Exécutif de la Convention d'Abidjan invitera aux réunions des Parties contractantes, les organismes internationaux et les organisations gouvernementales et non-gouvernementales nationales en qualité d'observateurs (la liste des observateurs inscrits sera proposée lors de la Conférence).

(c) Nomination du Comité chargé de la Vérification des Pouvoirs

Conformément à l'article 20 des Règles et Procédures des Réunions et Conférences des Parties Contractantes **ABC-WACAF/Conf.Plenip.2/Ref.3**, la Réunion désignera des membres du Bureau pour examiner les accréditations.

(d) Adoption des Règles et Procédures des Réunions et Conférences des Parties Contractantes

La Conférence examinera le document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes) /ABC-WACAF/COP.12.Ref.3- Règles et Procédures des Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan- et l'adoptera comme Règlement de la deuxième Conférence des Plénipotentiaires des Parties contractantes.

(e) Adoption de l'agenda

L'ordre du jour provisoire préparé et finalisé par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes a été produit en tant que document ONU Environnement (Division des Ecosystèmes) / **ABC-WACAF/Conf.Plenip.2/1**. Sous réserve de l'article 15 Règles et Procédures des Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention d'Abidjan, la réunion pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour et le calendrier figurant à l'annexe au présent document modifié le cas échéant.

3. Présentation des protocoles

- (a) **Dr. Adrien COLY**, membre du groupe d'experts sur la Gestion Intégrée de la Zone Côtière fera une brève présentation du protocole GIZC. Sa communication mettra l'accent l'enjeu lié à la gestion de la zone côtière contexte de changement climatique.
- (b) **Dr Mamadou SOW**, en sa qualité de membre du groupe d'experts Mangrove, présentera le protocole portant gestion durable des mangroves. Il mettra l'emphase sur le rappel du processus ainsi que les questions majeures traitées dans ledit protocole.
- (c) **Dr. Jacques ABE**, Président du Comité sur la Science et la Technologie de la Convention d'Abidjan, fera un rappel du protocole LBSA et les action prise en vue de sa signature.
- (d) **Kojo Agbenor EFUNAM**, membre du groupe d'expert sur le pétrole et le gaz, présentera les grandes lignes du protocole ainsi que le plan d'action en cours d'élaboration.

4. Signature des Protocoles

(a) Rapport du Comité chargée de la Vérification des Pouvoirs

Le rapport de ceux qui ont examiné les accréditations sera présenté aux ministres et à leurs représentants. Ces agents devront confirmer que les accréditations des délégués représentant les Parties contractantes sont présentées en anglais, français, portugais ou espagnol et conformément aux règlements intérieurs, délivrées par le Chef de l'Etat ou de gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, ou par un fonctionnaire légalement habilité par l'État concerné à accréditer des représentants à des réunions internationales.

(b) Signature des protocoles par les Plénipotentiaires

Les plénipotentiaires dont les accréditations sont acceptées par le comité chargé de la Vérification des Pouvoirs procéderont à la signature des différents protocoles ainsi que des Actes finaux de la Conférence. Ceci mettra fin à la Conférence des plénipotentiaires. Les ministres et autres représentants des organisations seront invités à une conférence de presse.